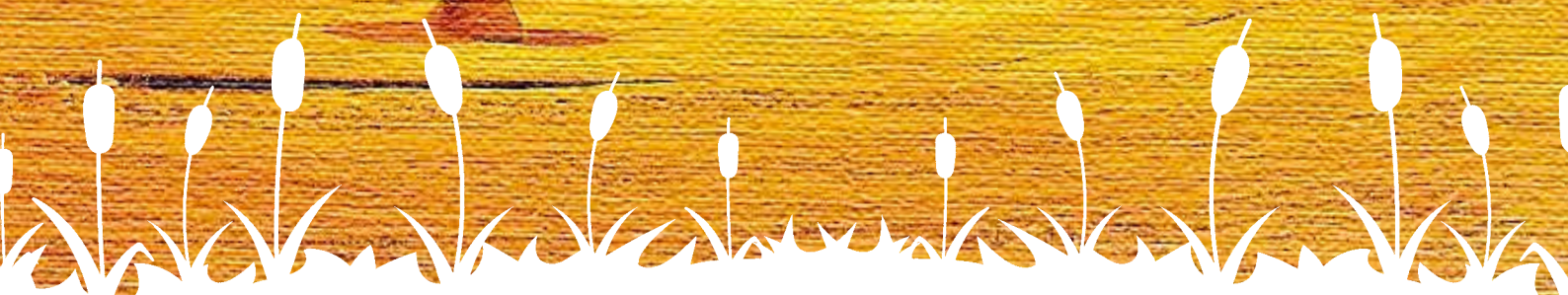


Saint-Paul *de Varax*



BULLETIN MUNICIPAL

2018



Mot de la commission communication

En ce début d'année, nous souhaitons à tous et à toutes une TRÈS BONNE ANNÉE 2018.

Cette année, le pot d'accueil pour les nouveaux arrivants aura lieu le 23 mars à 19H30 à la salle des fêtes en présence des présidents d'associations et des élus. Tous les nouveaux arrivants sont donc les bienvenus.

Si vous souhaitez partager une recette, une passion sur un prochain bulletin municipal, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

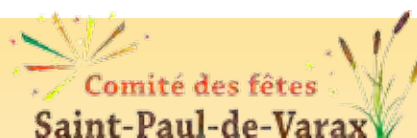
Nous vous souhaitons une agréable lecture.

La commission communication
Sandrine Rojon 4^{ème} Adjointe déléguée à la communication,
Karine Do et Alain Bernard ; conseillers municipaux

Sommaire

1	Mot du Maire
2-14	Vie communale
15-16	Vie scolaire
17-18	Vie sociale
19-28	Vie associative
29-33	Vie pratique
34-35	Vie locale
36	Côté détente

» Calendrier des Fêtes



JANVIER

- Vendredi 5** Vœux de la municipalité à 19H30
- Mercredi 10** Assemblée Générale du Club de l'Amitié à 9H30 + repas
- Samedi 13** Assemblée Générale du stock car 14H
- Samedi 13** Bal des jeunes (Insomnia)
- Mardi 16** Don du sang 15H30-18H30 à Saint Paul
- Vendredi 19** Galette des rois de l'Amicale des Boules 19H30
- Samedi 27** Soirée de l'UCAV

FEVRIER

- Samedi 3** Soirée familiale du Sou des Ecoles
- Jeudi 08** Concours de belote coïncée du Club de l'Amitié à 13H30
- Dimanche 11** Matinée boudin des Sapeurs-Pompiers (Caserne)
- Dimanche 18** Loto du Comité des Fêtes à 14H
- Samedi 24** Repas dansant des conscrits

MARS

- Mardi 6** Assemblée Générale des Petites Canailles
- Samedi 10** Carnaval des Petites Canailles à 14H
- Samedi 17** Vente de plats à emporter « Rougail/Saucisses » du foot JSBD
- Samedi 17** Concours de boules Challenge Philippe FRUCTUS à 13H30.
- Mercredi 21** Repas du club de l'amitié à 12H
- Vendredi 23** Pot d'accueil des nouveaux arrivants offert par la municipalité à 19H30
- Vendredi 30** Tirage au sort des chocolats de pâques des petites canailles à 18H

AVRIL

- Vendredi 6** Crêpes des Conscrits
- Samedi 14** Banquet des Conscrits
- Dimanche 15** Farfouille du Comité des Fêtes au stade
- Mardi 17** Don du sang de 15H30 à 18H30 à Marlieux
- Samedi 28** Vente de plantes des petites canailles de 9H à 12H

MAI

- Jeudi 10** Concours de boules « Challenge des Commerçants et Artisans » à 13H30
- Samedi 19** Fête Patronale
- Dimanche 20** Fête Patronale – tirage de la tombola de la vogue 21H30 retraite aux flambeaux 23H feu d'artifice (commune et comité des fêtes)
- Dimanche 20** Concours de pêche enfants au plan d'eau de la « Rousse du Vieux Jonc » à Buellas
- Lundi 21** Concours de boules « coupe de l'amicale ». Ouverts à tous à 13H30

JUIN

- Dimanche 3** Marche au profit des maladies rares au stade organisée par Groupama
- Vendredi 8** Tournoi Vétérans « Challenge Patou » du Foot à Dompierre / Veyle
- Samedi 9** Tournoi Jeunes du Foot à Dompierre sur Veyle
- Samedi 16** Fête de la musique de l'UCAV à 20H
- Vendredi 22** Assemblée Générale du foot
- Samedi 23** Thé dansant du comité des fêtes à 14H30
- Dimanche 24** Fête de l'association « Domaine du Moulin » à 11H30
- Vendredi 29** Fête de l'école du Sou des Ecoles - cour de l'école
- Samedi 30** Concours de boules « Challenge souvenir Eddy » à 8H30

JUILLET

- Mardi 3** Don du sang 15H30-18H30 à St Paul
- Vendredi 20** Soirée d'été de l'Amicale Boules à 18H30

SEPTEMBRE

- Dimanche 2** Concours de boules « Challenge Anne-Marie et Henri GARNIER » à 8H 14H Coupe de la société
- Samedi 8** Concours de Pétanque du Foot JSBD à St Paul
- Samedi 8** Concours de Boules but d'honneur « Souvenir Lili » à 8H30
- Vendredi 21** Thé dansant du Club de l'Amitié à 13H30
- Samedi 29** Vente de tartes du Sou des Ecoles 7H30 à 13H

OCTOBRE

- Dimanche 7** Vente de « lasagnes » à emporter du Comité des Fêtes
- Mardi 9** Don du sang 15H30-18H30 à Marlieux
- Vendredi 19** Assemblée générale de l'Amicale Boules à 18H
- Vendredi 19** Tournoi Baby-Foot à St Paul
- Mardi 23** Concours de Belote coïncée du Club de l'Amitié à 13H30
- Vendredi 26** Assemblée Générale du Comité des fêtes et Élaboration du calendrier des fêtes 2019
- Samedi 27** Bal des conscrits

NOVEMBRE

- Samedi 10** Couscous des Billes de Clowns
- Samedi 24** Vente de quenelles des carpes de la « Rousse du Vieux Jonc » de 9H à 11H30, salle des billes de clowns
- Samedi 24** Repas des + de 70 ans (Comité des Fêtes et Commune)

DECEMBRE

- Samedi 1** Marché de Noël du Comité des Fêtes – Tombola
- Samedi 8** Vente de sapins et atelier déco de Noël des petites canailles à 14H
- Vendredi 14** Assemblée Générale de la « Rousse du Vieux Jonc » à Saint André sur Vieux Jonc à 19H
- Vendredi 14** Arbre de Noël du Sou des Ecoles
- Samedi 15** Tournoi de jeux vidéo FIFA à Marlieux

Le comité des fêtes met à votre disposition une location de vaisselles (200 couverts) pour les particuliers et les sociétés

Le mot du maire



Cher(e)s Varaxoises et Varaxois,

L'année 2017 a été marquée par un évènement majeur : l'élection du Président de La République, Emmanuel MACRON, alors que ce dernier n'était pas connu en début 2017. Nous espérons tous, au fond de nous, qu'il réussisse pour l'intérêt de notre pays mais avec cependant quelques réserves.

Les conséquences pour notre commune restent incertaines, suppression de la taxe d'habitation, arrêt de la baisse des dotations, toujours de nouvelles charges sans jamais de compensation de l'Etat... la continuité de l'application de la loi NOTRE, tout cela perturbe le fonctionnement quotidien de notre commune et son devenir. Il serait erroné de penser que demain sera comme hier : un changement profond se profile pour nos communes dans les prochaines années. Deux scénarios se présentent à nous :

- 1) Nous attendons patiemment et un jour l'Etat nous imposera de nouvelles réformes et nous subirons,
- 2) Nous anticipons et nous préparons l'avenir par des propositions adaptées à notre situation (par exemple, le regroupement de communes dit « commune nouvelle », le développement de la mutualisation dans nos actions quotidiennes avec les communes voisines, etc.).

Concernant la zone artisanale, la dernière parcelle (soit 2 850 m²) sera commercialisée à M. CHABRY Patrick, co-gérant de la société AMP Soudage. Cette transaction a fait l'objet d'une longue démarche administrative compliquée, loi NOTRE oblige : vente de la parcelle appartenant à la commune à la communauté de communes de LA DOMBES puis cette dernière revend ce même bien à M. CHABRY Patrick.

Le projet d'une nouvelle salle multifonctions va devenir une réalité. L'achat d'une parcelle à proximité du stade est en voie de finalisation avec les propriétaires (famille ROCHE). Le compromis de vente sera signé en janvier. Trois architectes ont été retenus dans un premier temps pour mieux connaître individuellement leur conception d'un tel projet. Le conseil municipal choisira en final celui qui correspondra le mieux à nos attentes sur propositions de la commission « salle multifonction ». Je tiens à remercier personnellement l'équipe municipale qui travaille ardemment à ce projet accompagnée d'habitants du village motivés pour cette nouvelle salle.

Les travaux de réhabilitation et le renouvellement des réseaux d'assainissement sont terminés. Maintenant, nous allons nous consacrer à la création de la nouvelle station d'épuration « traitement sur filtres plantés de roseaux » qui verra le jour en 2018 sur l'emplacement de la lagune actuelle. Une information très précise vous sera communiquée sur le fonctionnement de la future station dès que possible. L'épandage agricole des boues se réalisera au printemps et nous pouvons déjà remercier la collaboration des agriculteurs qui accepteront l'épandage sur leurs champs.

La projection d'un giratoire sur la RD 1083 est en cours de finalisation avec les services du conseil départemental. Son emplacement définitif sera validé prochainement par le conseil municipal, en accord avec le Conseil Départemental. Une étude approfondie prendra en compte notamment les accidents connus à ce jour du lieu, la future circulation dans le village assurant la pérennité de nos commerces.

Comme dans beaucoup de villages, nous engageons une extinction partielle de l'éclairage public dès le mois de Janvier. Les économies prévues ne sont pas négligeables : environ 6 000€ à 7 000€ par an.

La mise en place de la fibre optique est prévue pour 2019 ; un travail est en cours avec le SIEA (syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain). La commune participe à hauteur de 3€ par habitant et par an pour la mise en place de la fibre optique.

2018 sera donc une année importante et dense : préparation de la salle multifonctions pour une réalisation en 2019, création de la station d'épuration, finalisation d'un giratoire, création du nouveau cimetière. Nous ne pouvons que féliciter les membres du conseil municipal pour leur engagement afin que ces projets aboutissent.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2018.

Roland BERNIGAUD,
Maire de Saint-Paul-de-Varax



La vie communale

» Les échos du conseil

Les principales décisions du conseil municipal de juillet 2017 à décembre 2017

JUILLET

Choix du prestataire de la mission de maîtrise d'œuvre pour la salle des fêtes

Suite à la procédure de M.A.P.A. (marché de procédure adaptée) pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une salle des fêtes multifonction lancée par la commune, deux entreprises ont présenté une proposition :

→ Sté NOVADE - 01000 BOURG EN BRESSE pour un montant de 39 646€ H.T

→ Sté ACE BTP - 52800 NOGENT pour un montant de 29 040€ H.T

Il est précisé qu'une analyse des offres a été effectuée en commission et qu'il s'avère que l'écart se justifie notamment par la différence de prestations en matière de nombre de jours de travail.

Le conseil municipal, décide de lancer une négociation au niveau du prix avec les deux entreprises ayant présenté une offre.

Service périscolaire et extra scolaire

Le centre de loisirs « les petites canailles » rencontre des difficultés structurelles et financières. La situation de cette structure, aujourd'hui, présente une instabilité qui est liée à plusieurs facteurs (nombreux changements dans le bureau, manque d'expérience et de compétences dans la gestion financière, augmentation des frais d'encadrement au vu de la hausse de la fréquentation, changement de statut de la direction avec incidence sur les charges salariales, etc.)

L'exercice 2016 et le budget prévisionnel 2017 ont été présentés avec des erreurs de gestion qui remettent en question la capacité de la structure à clôturer l'année et établir un nouveau budget en 2018.

Il est nécessaire que le conseil se positionne sur sa volonté ou non de soutenir le service périscolaire sur la commune.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour pérenniser ce service périscolaire :

- Une délégation de service public
- La mise en place d'une co-gestion
- la gestion municipale

Le conseil municipal décide de soutenir le service périscolaire afin de maintenir ce service à la population.

Organisation des T.A.P. pour la rentrée 2017/2018

Le conseil municipal :

- DECIDE de maintenir l'organisation des T.A.P. à la charge de la commune pour les enfants en élémentaire et en maternelle pour la rentrée scolaire 2017/2018.
- DECIDE de reconduire la participation financière sous forme d'adhésion à hauteur de 70€ par enfant et par an pour l'accès aux T.A.P. pour la rentrée scolaire 2017/2018.
- DECIDE que cette adhésion pourra faire l'objet de facilités de paiement identiques à l'an passé, dès 2 enfants inscrits par famille (facturation de 70€ le premier mois pour le premier enfant, 70€ le deuxième mois pour le deuxième etc...).

Postes liés au maintien des temps d'activités périscolaires à la rentrée scolaire 2017/2018

Le conseil entend qu'il y a lieu de redéfinir les postes qui seront nécessaires à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 pour maintenir l'organisation des T.A.P.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer :

- 3 POSTES (emplois non permanents) à rémunérer au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation. Ces adjoints d'animation, chargés de la mise en place des activités périscolaires, assureront un temps de travail hebdomadaire effectif de 3 heures sur 36 semaines (temps scolaire)
- 1 POSTE (emploi non permanent) à rémunérer au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation. Cet adjoint d'animation sera chargé de la mise en place des activités périscolaires et de l'encadrement et la coordination de l'ensemble de l'équipe d'animation. Il assurera un temps de travail hebdomadaire effectif de 6 heures sur 36 semaines (temps scolaire)
- 1 POSTE (emploi non permanent) à rémunérer au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique. Cet agent technique sera chargé de l'entretien des locaux de l'école maternelle au vu de la prise en charge de l'animation par les A.T.S.E.M. déchargés du ménage pour effectuer les temps d'activités périscolaires. Il assurera un temps de travail hebdomadaire effectif de 8 heures sur 52 semaines.

La commune décide d'avoir recours à ce type de poste, compte tenu de du surcroît d'activités lié aux T.A.P. Au besoin, ces emplois seront ultérieurement requalifiés en fonction de la reconduction des T.A.P.

Contrat restauration scolaire

Il est rappelé la consultation de prix qui a été lancée pour la fourniture de repas pour le restaurant scolaire.

2 entreprises avaient présenté une offre :

→ RPC de Manziat pour un tarif de 2.53€ TTC le repas

→ BOURG TRAITEUR de Bourg en Bresse de 2.75€ TTC le repas

Compte tenu des critères de proximité, de l'engagement pour la collaboration avec des fournisseurs locaux, le conseil municipal, décide de retenir la proposition de BOURG TRAITEUR pour la fourniture de repas de restauration scolaire au tarif de 2.75€ TTC le repas à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

SEPTEMBRE

Modification du tableau du conseil municipal

Après en avoir délibéré, et suite aux démissions successives de Mesdames MARTINEZ-BAYLE Fabienne et VEAUX Josiane, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau du conseil municipal (voir ci-contre).

Choix du prestataire de la mission de maîtrise d'œuvre pour la salle multifonctions

Suite à la négociation demandée au précédent conseil avec les deux entreprises ayant fait une offre, le conseil municipal :



- RETIENT le cabinet NOVADE – 01000 BOURG EN BRESSE et lui confie la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de la salle multifonctions pour un montant de 36 905€ H.T, et AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette mission.

Acquisition du terrain pour la salle multi-fonctions et bornage

Le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec les propriétaires du terrain sur lequel le projet de la salle multifonctions est prévu. Après négociation, les propriétaires ont adressé en mairie une promesse de vente pour la parcelle concernée au tarif de 6.50€ le m².

Le conseil Municipal :

- ACCEPTE la promesse de vente des consorts ROCHE dans les conditions énoncées dans leur courrier du 28/08/2017,
- AUTORISE le Maire à engager les démarches administratives afférentes à ce dossier,
- AUTORISE le Maire à faire effectuer le bornage de la parcelle AE0052 concernée.

Avenant PEDT

Un projet éducatif territorial (P.E.D.T) a été signé entre la mairie, les services de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), de la CAF (Caisse d'allocations Familiales) et de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) en 2015 pour 3 ans afin notamment de bénéficier du fonds d'amorçage et d'assouplissement du taux d'encadrement des enfants accueillis en périscolaire.

Afin de continuer à bénéficier de ces conditions et du fonds d'amorçage, il y a lieu de signer un avenant à la convention du PEDT pour valider ces avantages pour l'année 2017/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant au PEDT

Modification du poste « suractivité » de 8 h à l'école maternelle

Le conseil municipal :

- DECIDE d'annuler le poste de surcroît d'activité de 8 H hebdomadaire énoncé dans la délibération du 04/07/2017, et
- CREE, à compter du 01/10/2017 1 POSTE (emploi non permanent) à rémunérer au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique. Cet agent technique sera chargé de l'entretien des locaux de l'école maternelle au vu de la prise en charge de l'animation par les A.T.S.E.M déchargés du ménage pour effectuer les temps d'activités périscolaires. Il assurera un temps de travail hebdomadaire effectif de 19 heures réparties sur les jours fixés au calendrier scolaire.

Régularisation des voiries du lotissement chalandonnettes

Le Maire fait part qu'il a fait le constat récemment que les voiries du lotissement Chalandonnettes n'apparaissaient pas au nom de la mairie mais au nom de la société AIN HABITAT.

Il informe qu'il faut régulariser cela en procédant à la signature de la vente à l'euro symbolique avec la société AIN HABITAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition auprès de la Société anonyme coopérative de production d'habitations à loyer modéré AIN HABITAT, de la voie de circulation sise sur la commune de ST PAUL DE VARAX (01) et cadastrée section AD N° 154 et 155 correspondant à l'exacte assiette de la voirie du lotissement dénommé « Les Chalandonnettes ».

Moyennant un prix total de UN EURO (1.00 EURO) SYMBOLIQUE.

- AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte d'acquisition définitive de cette parcelle.

Fonction		Nom et Prénom	Date de naissance	Date élection à la fonction	Suff Obtenu
Maire	M.	BERNIGAUD Roland	17/04/1951	28/03/2014	342
1 ^{er} adjoint	M.	MINASSIAN Guy	01/07/1969	28/03/2014	342
2 ^{ème} adjoint	M.	ALAUX Olivier	08/09/1972	07/09/2015	342
3 ^{ème} adjoint	M.	DESMARIS Didier	28/08/1961	28/03/2014	342
4 ^{ème} adjoint	Mme	ROJON Sandrine	25/01/1974	28/03/2014	342
Conseiller	M.	CHAUDET Pierre	30/06/1945	28/03/2014	342
Conseiller	M.	BERNARD Alain	18/10/1946	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	PONS Béatrice	06/06/1959	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	CURTET Françoise	30/01/1967	28/03/2014	342
Conseiller	M.	OTTAVIOLI Hervé	24/12/1970	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	DO Karine	06/05/1971	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	MBODJI Laurence	23/12/1974	28/03/2014	342
Conseiller	M.	MANCINI Cédric	17/07/1978	28/03/2014	342
Conseiller	Mme	MORANDAT Sonia	10/03/1979	28/03/2014	342
Conseiller	M.	BOULANGE Georges	16/07/1945	29/08/2017	342
Conseiller	M.	LIMANDAS Gilbert	03/08/1950	28/03/2014	308
Conseiller	M.	BERARD Mathieu	24/11/1967	28/03/2014	308
Conseiller	Mme	TRUCHOT Evelyne	06/10/1969	28/03/2014	308
Conseiller	Mme	CHASSIGNOL Valérie	31/03/1970	28/03/2014	308



Contrôle essais assainissement

Le Maire informe que suite aux travaux d'investissement de réhabilitation des réseaux, il y a lieu de procéder à des essais préalables de contrôle de canalisations. Il précise que ces essais étaient prévus dans le programme établi par le cabinet d'études REALITES ENVIRONNEMENT ainsi que les crédits.

Le Conseil municipal prend connaissance des deux offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise ADTEC – 01250 TOSSIAT pour un montant de 7 871.25€ H.T

OCTOBRE

Délégation de compétences du conseil municipal au maire en vertu de l'article I2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le conseil municipal :

- AUTORISE, dans le cadre des investissements de la salle multifonctions et de la réhabilitation des réseaux d'assainissement et de la création de la STEP, Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics passés sous la forme de la procédure adaptée et dont le montant est inférieur ou égal à 15 000 euros HT,

A prendre toute décision concernant les avenants aux marchés, quel que soit le montant initial desdits marchés et nonobstant la forme de la décision d'attribution initiale à condition que le montant cumulé de ces avenants ne soit pas supérieur à un montant de 15 000€ HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Étude complémentaire pour curage de la station d'épuration

Le Maire signale qu'il a été constaté une pollution dans la station d'épuration. Un taux de nickel et de chrome au-dessus des normes ont été relevés.

Il précise qu'en l'état actuel, il nous est interdit de faire épandre les boues par les agriculteurs et que le coût de transport des boues à la Tienne serait d'environ 50 000€.

La Chambre d'Agriculture propose à la commune de faire une bathymétrie pour étudier la quantité des boues à évacuer et faire des prélèvements notamment au milieu de la station avec une barque.

Le coût du devis de la société EPTEAU s'élève à 4 455.20€ TTC Et les analyses s'élèvent à 4 x 75€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la société EPTEAU - 01360 LOYETTES pour la mission de bathymétrie et les analyses.

Convention Free Mobile

Suite à différents échanges avec la communauté de communes de la Dombes, concernant l'implantation du pylône Free sur notre zone artisanale, Il a été conclu que la commune pouvait signer la convention avec l'entreprise.

Le conseil prend connaissance du montant du loyer annuel pour occupation du domaine public qui est de 4 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec FREE MOBILE.

Convention avec ART FIT DANCE

Suite à des échanges avec l'association ART FIT DANCE informant la commune d'inscriptions moins importantes cette année qui conduiront à une utilisation plus restreinte de la salle, une discussion sur le tarif a été engagée.

Le conseil prend connaissance des modalités de la convention et du tarif proposé de 175€/mois au lieu de 300€ l'an dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer la convention.

La Poste

Les données statistiques transmises à la commune démontrent la baisse constante de la fréquentation du bureau de poste. La clientèle a modifié ses pratiques ayant recours aux nouvelles technologies pour bénéficier des services de la Poste.

Toutefois, afin d'accomplir sa mission d'aménagement du territoire, conformément à la loi du 2 juillet 1990 modifiée, la Poste souhaite maintenir un réseau d'au moins 17 000 points de contact.

A Saint Paul de Varax, le commerce local permet d'envisager la mise en œuvre d'un partenariat pérenne.

Dans ce cadre, la Poste propose à des commerçants d'assurer la gestion d'un relais poste offrant les prestations postales les plus courantes et de répondre ainsi aux besoins identifiés des administrés.

Considérant que la décision d'installer un relais postal est prise en accord avec la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à la gestion d'un relais postal par un commerçant de Saint Paul de Varax.

NOVEMBRE

Délibération sur l'extinction partielle de l'éclairage public

Le Maire présente une proposition d'extinction de l'éclairage public de 23H30 à 5H00 du matin (prise en comptes des horaires SNCF) soit 6 heures par jour avec une économie d'environ 7 500€ soit 1 269€ d'économie d'énergie si coupure 1 heure par jour. Il est rappelé que le coût de la consommation actuellement est de 14 954€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 9 POUR, 3 CONTRE et 2 ABSTENTIONS que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23H30 à 5H00 du matin à compter du 01/01/2018.

Délibération pour la restauration des tableaux Louis Jourdan

Le Maire fait part de l'état des lieux des tableaux Louis Jourdan à restaurer, soit 20 tableaux. L'ensemble des travaux de restauration représente un coût d'environ 8 500€.

La souscription publique dans le cadre du mécénat pour la restauration de ces tableaux a atteint la somme de 8 500€ à ce jour.

Le Maire précise que le mécénat se poursuit jusqu'à la restauration des tableaux et signale que la restauration des tableaux de l'église peut également bénéficier de ce financement ainsi que d'une subvention de la DRAC à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'engager la restauration des tableaux de la collection Louis Jourdan pour un montant TTC de 8 500€.



Renouvellement de la convention avec chimie plus

En novembre 2015, une convention de déversement avait été prise avec la société CHIMIE PLUS. Celle-ci avait pour but de définir les modalités complémentaires à caractère administratif, technique et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de la société CHIMIE PLUS, dans le réseau public d'assainissement.

Il y a lieu de procéder au renouvellement de cette convention et Le Maire propose que l'on établisse cette convention pour 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'établir une nouvelle convention de déversement entre SOGEDO, CHIMIE PLUS et la commune pour une durée de 3 ans.

Délibération indemnité de conseil et de confection du budget à la trésorière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an au prorata des 4 mois de ses fonctions.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M^{me} GERARD Pascale, Receveur municipal qui a pris ses fonctions au 01/09/2017.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 45.73€.

Agents recenseurs

Le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 18/01/2018 au 17/02/2018 et qu'il y a lieu de délibérer pour désigner un coordonnateur des enquêtes et fixer le nombre d'agents recenseurs ainsi que les modalités d'indemnisation de ces derniers pour la collecte.

Le maire fait part que lors du dernier recensement de 2013, la commune était découpée en 3 districts (l'ouest du village, l'est du village et les extérieurs).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de nommer M^{me} GUICHON Nelly comme coordonnateur d'enquête.
- DECIDE de fixer le nombre d'agents recenseurs au nombre de 3.
- DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit : 1 000€ net pour chaque agent recenseur pour la totalité de la durée du recensement de la population et les deux demis journées de formation.

DÉCEMBRE

Demande de subvention exceptionnelle

Le conseil, après avoir entendu les arguments de la présidente de l'association les Petites Canailles, M^{me} NERGOUX Aline et la demande de subvention exceptionnelle de 12 000€, décide avec 11 voix pour et 4 abstentions, de verser début janvier une subvention à l'association « Les petites canailles » d'un montant de 12 000€ sur le budget 2018

Délibération rythmes scolaires

Olivier ALAUX rappelle que l'organisation de la semaine

scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours depuis le décret de juin 2017.

Un sondage a été effectué auprès des familles auquel 188 ont répondu sur 218 parents concernés.

- 70 % sont favorables au retour à la semaine de 4 jours.
- 24 % sont favorables à la semaine de 4.5 jours avec le mercredi matin
- 2.19 % sont favorables à la semaine de 4.5 jours avec le samedi matin

Le conseil d'école est programmé ce mardi 19 décembre afin de se positionner sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Compromis de vente avec consorts Roche

Le Maire informe que le géomètre Guy DE FRAMOND a procédé au bornage de la parcelle destinée à la construction de la salle multifonctions.

Après division et bornage une partie de la surface de la parcelle AE 52 dont la commune souhaite se porter acquéreur a été délimitée pour une surface de 9 190 m².

Il est rappelé qu'il a été négocié avec les acquéreurs un tarif de 6.50€ le m².

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le compromis de vente et de donner son accord pour signer l'acte authentique à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 52 pour une surface de 9 190 m², appartenant aux CONSORTS ROCHE
- DECIDE d'acquiescer ce bien au tarif de 6.50€ le m²
- AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique à venir
- PRECISE que les frais de notaire seront au frais de l'acquéreur
- PRECISE que la dépense liée à cet investissement est inscrite au budget 2017 et sera reportée sur l'exercice 2018.

Vente de la parcelle à la Communauté de communes de la Dombes

Le Maire informe que la communauté de communes de la Dombes, dans sa séance du 14/12/2017, et suite à la loi NOTRe a procédé à l'autorisation de signature des actes de cession pour le transfert des zones d'activités économiques communales à la communauté de communes de la Dombes.

Il précise que la commune possède un terrain restant à commercialiser sur la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax, parcelle AB 45 pour une surface de 2 874 m² au tarif de 10€ le m² soit 28 740,00€.

Le terrain restant à commercialiser sera vendu à la Communauté de Communes de la Dombes qui le cédera, à son tour, à l'acheteur. Les deux actes pourront être signés conjointement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE LE MAIRE à signer l'acte de cession correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- CHARGE LE MAIRE de transmettre la présente délibération à la communauté de communes de la Dombes



La vie communale

» Réhabilitation et renouvellement des réseaux d'assainissement communaux

Phase 1 : Mise en séparatif eau usée, eau propre

Les travaux du bas du centre du village de séparation des eaux et pose de canalisation des eaux usées se sont terminés en août et la remise en état des terrains par l'entreprise ROUX que nous remercions et son équipe pour leurs compétences et leur sérieux.

Nous remercions également les riverains et les propriétaires impactés par les fouilles de leurs compréhensions. Le chantier terminé et les remises en état ont été faits à la satisfaction de tous.

Phase 2 : Mise en séparatif eau usée, eau propre raccordement au bief de Croix ; réfection et remise à neuf du réseau

Du 19/10 au 9/11 : En bas du domaine du moulin le réseau était compliqué et en surcharge. Le débroussaillage des végétaux qui mettaient en péril l'étanchéité des regards a été effectué par l'employeur municipal, les travaux effectués à la satisfaction générale par l'entreprise SOMEK et son équipe. La réhabilitation des pelouses se fera au printemps. Le remplacement et le renforcement de la pompe de relevage du moulin se fera dans une phase ultérieure.

Phase 3 : Remplacement canalisations et amélioration des écoulements au niveau du pont de la RD83 sur le Vieux Jonc Du 19/10 au 9/11

Changement de canalisation menant à la lagune, travaux de passage par forçage sous la route départementale 83, pose de canalisation sur le côté nord du pont, renforcement des rives et pose de regards de part et d'autre du pont ont demandés des travaux spectaculaires et des désagréments de circulation sur la RD83 pendant les travaux. La sécurité étant conduite par le conseil départemental.

La remise en état complète des lieux a été faite ainsi qu'un fauchage des abords par le conseil général.

Bravo et merci à l'entreprise SOMEK et son excellente équipe qui ont conduit ces travaux.

Une autre phase a été conduite en parallèle pendant le mois de décembre de vérification et renforcement d'étanchéité des regards principaux des rues du village.

Toutes ces différentes phases de travaux pour l'étude et les travaux ont été suivies par la compétence de REALITES ENVIRONNEMENT et de Sarah.

Alain BERNARD
pour la commission assainissement



» Commémoration du 11 Novembre



» Un silo à verre enterré a été installé aux abords de la gare à l'emplacement de l'ancien

Ce conteneur a été financé par la Communauté de Communes de La Dombes

A disposition des usagers, ce conteneur est accessible plus facilement que les anciens conteneurs en plastique et est insonorisé.

Il est par ailleurs plus discret et écologique tout en respectant l'espace urbain environnant.





La vie communale

» Vœux de la municipalité



» Vœux aux agents communaux



» Extinction de l'éclairage public

Depuis le 8 Janvier 2018, l'éclairage public est éteint de 23H30 à 5H du matin.

Des panneaux de signalisation ont été installés aux entrées du village afin d'informer les citoyens.

EXTINCTION
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
de 23h30 à 5h00

Soyez vigilants



économisons
l'éclairage public!



La vie communale en images

» Voirie

Aménagement d'îlots
dur la RD1083 au droit
de la route du Pont
Rouge; Création d'un
tableau répertoriant
les voiries de la
commune, constat sur
l'état des voiries pour
une programmation de
travaux.

Didier DESMARIS
3^{ème} Adjoint délégué
à la voirie



» Numérotation



Sa mise en place s'est faite en juin
et juillet 2017 par les employés de la
mairie, merci encore pour leur travail.
Pour ce qui est du repérage des voies
et des numéros sur la géolocalisation,
IGN a les informations qui sont à
disposition des sociétés titulaires du
positionnement satellitaire.

Didier DESMARIS
3^{ème} Adjoint délégué
à la voirie

» Visite de Mgr Pascal Roland évêque du diocèse de Belley-Ars



» La bibliothèque municipale



En 2017, le nombre d'adhérents adultes comme enfants est resté stable, en revanche le nombre d'emprunts reste élevé, nos adhérents étant de gros lecteurs.

La collaboration avec les écoles primaire et maternelle se révèle bénéfique pour les enfants.

En 2018, nous projetons de faire une exposition dont le thème reste à définir.

Les horaires restent inchangés

- Mercredi : 15H-17H
- Samedi : 9H30-11H30

L'équipe de bénévoles vous souhaite une bonne année 2018 en espérant accueillir de nouveaux lecteurs.



Opération « Premières Pages »

Labellisé depuis 2009 par le Ministère de la Culture, le département de l'Ain participe pour la 8^{ème} édition à l'opération « Premières pages ». Aussi le samedi 14 octobre, les enfants nés en 2016 étaient conviés à la bibliothèque du village. Josette Rognard et Françoise Tripoz ont animé des ateliers autour des livres.

Elles ont remis à chaque petit invité présent le livre : "5 oiseaux dans un nid" de Rose Marie-Noële Gressier. Cette petite animation s'est terminée par un goûter.

» Le Festival Cuivres en Dombes 2018



Le samedi 29 juillet 2017, Cuivres en Dombes a investi le château de Saint-Paul de Varax avec le Belgian Brass. Cet ensemble composé de musiciens belges a clôturé le Festival avec brio. Le public a répondu présent, plus de 850 personnes étaient réunies pour vivre cette soirée magique sous les étoiles. Nous avons investi une façade du château encore inexplorée et qui a révélé une acoustique exceptionnelle. Merci aux propriétaires, à l'équipe municipale et à vous, public !

Rendez-vous du 28 juin au 28 juillet 2018, dans des lieux exceptionnels avec des artistes incroyables 2018 !

Le Festival Cuivres en Dombes est un rendez-vous culturel et touristique incontournable du département de l'Ain. Cet événement rencontre un succès grandissant auprès du public : nous avons accueilli 6 600 festivaliers pour la 21^{ème} édition en 2017 !

Depuis 22 ans, le festival accueille, dans des sites exceptionnels, des artistes de renommée internationale. Valorisation du patrimoine de Dombes (bâti, culinaire et naturel) et excellence artistique cohabitent pour le plus grand plaisir du public.

En 2018, le Festival se déroulera du 28 juin au 28 juillet. Un mois entier de concerts et d'animations sur le territoire avec des concerts en après-midi ou en soirée. Comme d'habitude, une programmation éclectique permettra à chacun de trouver concerts à son oreille ! Petits et grands, le Festival est une manière de découvrir le territoire, le terroir et le patrimoine !

Plusieurs nouveautés cette année : une soirée sera consacrée aux accords Cuivres & Vins. Les familles, auront également leur journée, le dimanche 22 juillet !

Cette année, venez découvrir l'Ensemble de Cuivres Mélodia qui nous vient de Suisse, l'incroyable quatuor autrichien Trombone Attraction ou encore danser à la Guinguette Cuivres en Dombes !

Nous aurons le plaisir de faire escale à Saint-Paul-de-Varax le samedi 21 Juillet à 17h sur la place de l'église. Accourez pour ce moment convivial et musical dans votre village !

N'hésitez plus, venez au Festival, du 28 juin au 28 juillet 2018 ! Au plaisir de vous croiser cet été, pour cette belle expérience artistique et humaine !



Pour plus d'informations

www.cuivresendombes.org
04 72 25 72 17
contact@cuivresendombes.org



» La commune accueille de nouveaux commerçants et artisans



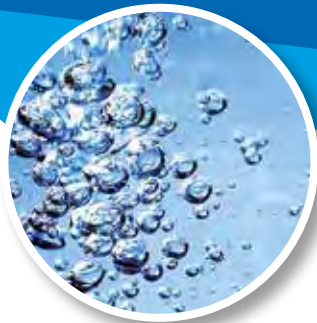
▲
L'entreprise
AMP-Soudage
Patrick Chabry
s'installe en Zone
Artisanale

PIZZERIA ➤
Le Siracusa



◀ **La Petite épicerie** **et point poste**

Le contrat entre la Poste et la Petite Epicerie a été signé et l'activité doit être reprise au 05/03/2017. Tous les services postaux devraient être proposés. Les services financiers feront l'objet d'une étude en fonction des besoins qui seront recensés.



» Syndicat intercommunal de distribution d'eau AIN-VEYLE-REVERMONT



Le 5 décembre le S.I.E. s'est réuni en session dans la commune de Certines.

Président M. RAPHY Jean-Claude.

M. le président informe les délégués du décès de M. Marc-Michel Merlin, fondateur de la SOGEDO le vendredi 24 novembre 2017 ; son fils M. Philippe Merlin a tenu à rassurer tous les partenaires de la SOGEDO de la continuité de l'entreprise familiale.

Etat d'avancement du programme travaux 2017 concernant notre commune :

M. Goineau nous précise : il sera en principe terminé dans le courant du mois de janvier 2018.

Marché liaison St Paul de Varax / St Nizier le désert : proposition de remplacement de conduite cassante lieu Les Grassières et défense incendie coût : 10 627 euros.

Programmation des travaux 2018 :

M. le président rappelle aux délégués le programme des travaux voté lors du conseil syndical du 18 juillet dernier : linéaire total = 9,200 km et estimation = 1 820 000€ HT dont travaux de renforcement à St Paul de Varax RD 1083 avec matériaux plus résistants à l'emplacement du futur rond-point.

Programme complémentaire à Pont d'Ain champ de foire 46 000€ HT.

Nouvelle politique d'attribution de subvention par l'agence de l'eau XI^{ème} programme-rencontre 08-11-17

M. le président informe les délégués que l'agence de l'eau a présenté son nouveau programme d'actions pour les années 2019-2024 en précisant que les aides de l'agence de l'eau pour le subventionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement seront fortement réduites suite à l'effort financier demandé aux communes : (700 millions € sur les cinq ans à venir).

Le Conseil Général de l'Ain poursuit quant à lui ses aides pour l'année 2018 : réel choix des élus départementaux.

Point sur les finances :

M. le président donne lecture aux différents délégués du tableau des dépenses et des recettes d'investissement pour les années 2016 et 2017 ; il rappelle également que le prix de l'eau part syndicale n'a pas augmenté en 2017 et au vu des finances du SIE AVR, il ne sera pas non plus augmenté en 2018. Les efforts demandés depuis plusieurs années aux abonnés du SIE ainsi que les subventions allouées de l'agence de l'eau et par le Conseil Départemental, permettent d'autofinancer le programme de travaux 2018.

Point sur la télé-relève :

M. Clouet de la SOGEDO rappelle que le contrat d'affermage signé en 2016 prévoyait le déploiement des compteurs en télé-relève pour mars 2018 : vu les problèmes matériels des compteurs et les nouveaux produits proposés un nouveau planning de pose de compteurs sera proposé début 2018 aux élus du SIE.

Plan de gestion de la ressource en eau : syndicat mixte Basse vallée de l'Ain :

La commission locale de l'eau préconise une baisse de 30% de la consommation pendant les trois mois d'été.

M. le président rappelle aux délégués que le préfet de l'Ain a autorisé le SIE AVR en juin 2011 via une D.U.P. le prélèvement dans la nappe de l'Ain pouvant atteindre 15 000 m³ /jour.

Application de la loi NOTRE :

Prise de compétence Assainissement Eau Propre par les C.C. au 01-01-2020 COPIL M. le président rappelle aux délégués que la CA3B réfléchit et avance le transfert de compétences eau potable et assainissement fixé au 1^{er} janvier 2019. Afin d'assurer la pérennité de notre syndicat, il est également important de réfléchir à l'élargissement du périmètre de notre syndicat. Pour mener à bien cette transformation, M. le président accompagné des 2 vice-présidents et de Sébastien Chorrier-Collet ont rencontré les élus des intercommunalités voisines / Rives de l'Ain-Pays du Cerdon et la communauté de la Dombes, le syndicat des eaux Villette-Priay afin de les sensibiliser à la nouvelle organisation imposée par la loi NOTRE.

Le délégué
BERNARD Alain

Vie scolaire



» L'équipe éducative

Direction

Directrice : Nathalie Albert

Pour la contacter :

- **Par téléphone ou directement :**
Le jeudi à l'école élémentaire au bureau de direction
les autres jours, à l'école maternelle.
- **Par le cahier de liaison de votre enfant**
- **Par mail :** ce.0010984p@ac-lyon.fr



École Maternelle (04 74 42 53 00)

Enseignants			ATSEM		Agent d'entretien
PS/MS/GS		PS/MS/GS			
					
Marine Leroux	Nathalie Albert	Isabelle Blanc	Aline Bailly	Nathalie Palanchon	Christine Rodrigue
Le jeudi et 1 mercredi sur 4	lundi mardi mercredi vendredi				

École Élémentaire (04 74 42 06 82)

Enseignants					Agent d'entretien
GS/CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	
					
Blandine Desbos	Mallorie Martin Michaud	Chantal Sigwalt	Myriam Prudhon	Muriel Seve	Béatrice Furno



» Joindre les enseignants ou la directrice

- Avec le **cahier de liaison**, vous pouvez prendre RDV avec l'enseignant de votre enfant ou lui transmettre des informations.
- Vous pouvez aussi utiliser le **mail de l'école**, (attention, assurez-vous que le message soit lu).
- **Votre enfant est absent ?** N'oubliez pas d'en informer l'enseignant (par téléphone ou par le cahier).

ENSEIGNANTS	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE								TOTAUX
NOM	CYCLE /1			CYCLE 2			CYCLE 3		
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Isabelle Blanc	9	13	5						27
Nathalie Albert / Marine Leroux	9	14	5						28
Blandine Desbos			8	12					20
Mallorie Martin Michaud				16	6				22
Chantal Sigwalt					14	8			22
Myriam Prudhon						13	10		23
Muriel Sève							8	15	23
	18	27	18	28	20	21	18	15	165



◀ Journée du sport à l'école



Travaux de peinture et rénovation à l'école maternelle ▶





La vie sociale

» Maison de services au public



La Communauté de Communes de la Dombes propose un service de proximité destiné à tous les habitants du territoire. Il s'agit de proposer, dans un seul et unique endroit, un soutien personnalisé afin de les accompagner dans leurs démarches administratives, relevant de plusieurs administrations ou organismes, mais principalement en matière d'emploi et de prestations sociales.

Quels services proposés ?

La Maison de services au public de la Dombes (MSAP) propose une aide administrative variée, que ce soit pour des questions relatives à l'emploi, la formation, les prestations sociales, le logement ou encore la retraite : aide pour la constitution ou le remplissage de dossiers, utilisation gratuite d'un poste informatique avec connexion à internet ou simplement des renseignements sur des démarches administratives.

Comment ça fonctionne ?

Gratuit, ce service est ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes de la Dombes. Il suffit de prendre rendez-vous auprès de la MSAP à Châtillon-sur-Chalaronne ou bien dans l'une des permanences installées dans huit communes du territoire.

Renseignements sur :
www.ccdombes.fr



Marie
CHAPELAND
conseillère

Permanences

Mairie	Jour	Horaires	Contact
Saint-Paul-de-Varax	Vendredi	9h - 12h	Marie CHAPELAND 06.15.89.10.95

» Nouveau service médical

Angélique Rude
sage-femme



maison médicale
346 rue de la Dombes
01240 Saint Paul de Varax
angelique.rude@gmail.com
07.67.43.04.64

Vauo priapaoe
suivi de grossesse physiologique
suivi de grossesse pathologique
préparation à la naissance
retour à domicile
visite post-natale
nééducation périnéale
suivi gynécologique
contraception

Association Intermédiaire
Domicile Services
Des solutions proches et solidaires

www.services-ain.com

Mise à disposition de personnel et services

Ménagez-vous !
Pour vos travaux de jardinage,
ménage, bricolage
Pensez AIDS !

Pour nous contacter
801, rue de la source
01442 VIRIAT CEDEX
04 74 23 23 81 - 07 87 02 29 06
fax : 04 74 23 09 18
domicile.services01@gmail.com

Conception : Des Rêves en Couleurs - C. Gimenez / AIDS



La vie sociale

» Escapade bourguignonne du CCAS



Le jeudi 14 septembre, une quarantaine de Varaxois ont pris le car direction la Saône-et-Loire pour Savigny-les-Beaune.

Au programme visite du château avec ses nombreux musées.

- **Déjeuner** au restaurant à Meursault
- L'après-midi, **Visite guidée de la Moutarderie Fallot** : ils ont découvert les secrets de fabrication de la moutarde et les ateliers de production de conditionnement actuels, au cours d'un parcours résolument moderne, suivi d'une dégustation.

Un parcours surprenant où ils ont suivi l'histoire de la petite graine de moutarde jusqu'à son conditionnement.

Tous les participants sont rentrés ravis de cette agréable journée.

» Repas des plus de 70 ans



SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

- ☒ Entretien courant du logement et du linge
- ☒ Aide à la personne
- ☒ Vie sociale et relationnelle

www.ain-domicileservices.fr



Pour de plus amples renseignements vous pouvez joindre notre responsable de secteur, **Madame Christine Lannuzel**

du lundi au vendredi

de 8h à 17h au 04 74 34 56 67 ou au 06 75 19 83 21

mail : ads01-cl@orange.fr

42 Rue de Lyon 01800 Meximieux



- ☒ **Service d'Accompagnement VEHICulé** : un transport accompagné départemental pour les plus de 60 ans et favoriser leur mobilité et leur autonomie



La vie associative

» Jeunesse Sportive BRESSE DOMBES



Le club Jeunesse Sportive BRESSE DOMBES a été créé en 2015, et vient de la fusion entre le FC St Paul Marlieux et le FC Dompierre. Il réunit environ 250 licenciés, allant de 6 à 45 ans, répartis dans différentes catégories.

Pour faire fonctionner le club, des bénévoles sont présents autour des terrains, mais aussi au bureau, et derrière la buvette, car il ne faut pas oublier que c'est essentiellement grâce aux bénévoles qu'une association comme la JS Bresse Dombes peut continuer à exister.

Malheureusement le club manque cruellement de bénévoles...

Nous faisons donc appel à vous, toute personne sera la bienvenue !!

Enfin, il faut rappeler le but de notre club et la politique que nous essayons d'instaurer quotidiennement : des plus petits, aux plus grands, **le Fair-Play, il nous concerne tous**, que ce soit envers ses coéquipiers mais aussi envers ses adversaires, et envers toutes les personnes qui sont au bord des terrains. Un autre point des plus importants, **le Plaisir de jouer**, puisque ceux-ci doivent être les premiers mots que l'on doit entendre sur un terrain.

Pour de plus amples informations, ou si vous souhaitez rejoindre le club, contactez-nous chez :

DA SILVA Arnaud, 126 Rue de la Mairie 01960 St André sur Vieux Jonc, 06 71 51 51 31.

VARRET Philippe, Mas Bonin 01240 Dompierre sur Veyle, 06 08 04 41 78.



Les manifestations de la JSBD pour la saison 2017 / 2018 :

- Samedi 9 septembre 2017 : Tournoi de Pétanque à St Paul de Varax.
- Vendredi 20 octobre 2017 : Tournoi de Baby-Foot à St Paul de Varax.
- Pour Noël, vente de chocolat : Commande octobre / novembre.
- Samedi 9 décembre 2017 : Illumination au village de Dompierre : stand de dégustations.
- Samedi 16 décembre 2017 : Tournoi Jeux Vidéos (FIFA) à Marlieux.
- Samedi 17 mars 2018 : Vente de plats à emporter (Rougail saucisses).
- Vendredi 8 juin 2018 : Tournoi de foot Vétérans « Challenge Patou » au stade de Dompierre.
- Samedi 9 juin 2018 : Tournoi de foot jeunes au stade de Dompierre.
- Vendredi 22 juin 2018 : Assemblée Générale du club.

Mais vous trouverez également toutes les informations du club sur notre site internet : **www.jsbd.fr** et aussi sur Facebook





» La JSBD crée son album « panini »

Le samedi 20/01 à 14h
à la salle polyvalente de
Saint Paul de Varax tous
les licenciés se sont donné
rendez-vous pour récupérer
l'album « panini » du club.

La JSBD crée son album
vignettes « panini »,
retrouvez prochainement
chez nos partenaires
distributeurs les vignettes
et albums.



» le Club de l'amitié



Le club de l'amitié regroupe 63 Adhérents et est ouvert à toutes personnes majeures. Ce Club se compose d'un Conseil d'Administration et d'un bureau, celui-ci étant voté par le Conseil.

Nous avons suspendu les sorties d'une journée pour les raisons de manque de personnes

- **Une section marche** a été créée. Le responsable est M. VEAUX Jean-Pierre.
- **Une section pétanque** dirigée par M. BOULANGÉ Georges.

Concours
de belote
coincée



Sortie des
marcheurs
« Les Traînes
Grolles »

En plus de toutes ces manifestations le Club se réunit toute les semaines le mercredi après-midi à 14 heures pour des **jeux de cartes** dont tarot, scrabble, et toute sorte de jeux de société. Le Club se réunit en Conseil d'Administration 7 à 8 fois dans l'année.

Thé dansant





» Le Comité des fêtes



Le comité des fêtes organise différentes manifestations dans l'année pour animer notre village. Il y a le repas des plus de 70 ans au moment des fêtes de fin d'année organisé avec la commune, l'animation de Noël, le loto, la farfouille, le thé dansant, la vente de lasagnes et la vogue avec le feu d'artifice en lien avec la commune.

L'association accepte volontiers de nouveaux bénévoles, pour tout renseignement prendre contact avec M^{me} Canton.

Sachez que l'association a à disposition de la vaisselle (200 couverts complets) qu'elle loue pour vos différentes manifestations ou soirées privées ainsi que différents matériels



Le marché de Noël

Le nouveau bureau est composé comme suit

Présidente : M^{me} Mireille CANTON
 Vice Président : M. Frédéric ROJON
 Trésorière : M^{me} Georgette REVEL
 Secrétaire : M^{elle} REVEL Mylène
 Secrétaire adjointe : M^{me} Sandrine ROJON

Le nouveau bureau



La vente de lasagnes à emporter





» Les Billes de clown

2017 année anniversaire pour billes de clown : nous avons fêté les 10 ans. Et oui déjà 10 ans que notre association est née.

Pour marquer l'évènement nous avons travaillé toute l'année sur le thème du cirque bien évidemment.

Nous avons offert aux enfants 5 séances d'ateliers cirque avec Fleur (de cirqu'en fleur).

Nous avons fait du bricolage sur ce même thème et fini l'année par notre spectacle où nos petits clowns étaient à fond dans leur rôle avec à leur côté Fleur (notre animatrice cirque).

Reprise en septembre avec un nouveau thème qui reste secret.

Nous sommes une dizaine d'assistantes maternelles à nous retrouver le lundi et le jeudi matin de 8H30 à 11H à la salle périscolaire dans une ambiance conviviale.

Vous êtes assistante maternelle et vous désirez nous rejoindre, nous serions heureuses de vous accueillir.

Pour cela vous pouvez contacter Valérie CHASSIGNOL au 06.73.50.39.04.

Bonne année 2018 à tous.



» Bourse aux jouets et à la puériculture





» Le Sou des Ecoles



Le Sou des écoles de Saint-Paul-de-Varax est une association de parents d'élèves bénévoles à but non lucratif.

Nous organisons diverses manifestations tout au long de l'année scolaire. Ces manifestations couplées aux cotisations et aux subventions de la Mairie permettent de financer tout ou une partie des sorties et activités scolaires organisées par l'équipe pédagogique.

Des bénévoles de choc !

Comme nous le disions plus haut, le Sou c'est avant tout une équipe de bénévoles – 13 membres actifs et 6 membres du bureau - présente pour tout organiser.

Le tout, car c'est aussi important, dans une ambiance chaleureuse et festive. Venez tester... rires et bonne humeur garantis !

Zoom sur nos 4 évènements

Confection et vente de tartes

La rentrée des classes est à peine effectuée que nous voilà déjà aux fourneaux ! Objectifs : confectionner, cuire et distribuer des tartes salées, sucrées et des pizzas. Cette année 2017 nous avons réalisés 513 tartes.

PROCHAIN RDV : 29 SEPTEMBRE 2018

L'arbre de Noël

Le mois de décembre est LE mois des enfants ! Alors pour patienter avant les vacances, le Sou prépare la venue du Père Noël avec un spectacle, un goûter, sans oublier la tombola. Cette édition 2017 marque un changement dans l'organisation. Désormais ce sont les maîtresses des écoles maternelles et élémentaires qui accompagnent les enfants au spectacle. Un grand merci à elles ! Justement, côté scène, c'est l'artiste et magicien Magic Domingo qui a été choisi pour sa représentation féérique.



PROCHAIN RDV : 14 DÉCEMBRE

La boum du Sou

A noter d'ores et déjà dans vos agendas : le 3 février 2018 est la date de la soirée familiale. L'an passé nous n'avions pas pu maintenir cette manifestation. Mais cette année nous comptons sur vous pour venir vous distraire en famille !

La fête de l'école

Elle sonne l'arrivée proche des vacances d'été ! Rendez-vous le 29 juin dans la cour de l'école élémentaire qui se transforme pour l'occasion en parcours multi-jeux : structures gonflables (le fournisseur 2017 était le Ludilucky), puissance 4 géant, et la très demandée pêche à la ligne !

Zoom sur les actions 2016/2017

Intervention de la FRAPNA

Le thème de l'année scolaire 2016/2017 était l'eau et les rivières. Des intervenantes de La FRAPNA (Fédération des associations de protection de la nature de Rhône-Alpes) sont venues travailler en classe et au bord des étangs avec chaque maîtresse. Sensibiliser à l'environnement, éveiller les consciences écologiques, telles étaient (et sont) les enjeux.

Cours de danse

Cette action a été menée avec l'aide d'une intervenante pendant tout un trimestre pour les élèves de l'école élémentaire. Les danseurs en herbe ont ensuite présenté un très joli spectacle aux parents.

Et prochainement...

Nos jeunes pousses vont cette année étudier le thème du jardin. Pour cultiver leur curiosité les maîtresses préparent actuellement un joli programme auquel le Sou est ravi de participer. Nous ne manquerons pas de vous faire part des activités réalisées.



Confection et vente de tartes



**Vous souhaitez participer aux futures manifestations ?
C'est très simple, il suffit de nous envoyer un email :
soudesecoles01240@gmail.com**



» Amicale Boules Varaxoises



**Le nouveau bureau
est composé comme suit**

Président : Henri GARNIER

Vice-Président : Cyril CORNET

Trésorier : Alain BERNARD

Secrétaire : Denis REY

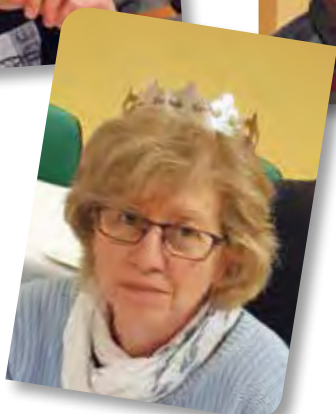
Trésorier. adj : Louis Ducruet

Secrétaire. adj : Anthony Bouchisse

Membres : Didier GENIN, Gilles BOUCHISSE,
Jean-François ROSERAT, Dominique GOYON,
René DIDIER

Assemblée générale

» L'Amicale Boules Varaxoise tire les rois



Challenge Anne-Marie
et Henri Garnier





» La Gym Varaxoise

Depuis septembre, les cours de gym ont repris, chaque jeudi, de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes.

Ils sont assurés par Thierry, professeur de culture physique, diplômé d'état.

Au programme : travail de coordination, de maintien (équilibre, gainage), exercices de cardiotraining, yoga, taï-chi, stretching, cuisses-abdos-fessiers, renforcements musculaires, pilates, circuit training,...

Chaque séance est unique et se déroule, en musique, dans une ambiance conviviale.

Fin juin, une **randonnée pédestre** clôtura cette saison sportive, avant d'en entamer une nouvelle !

Si vous voulez nous rejoindre dès à présent, soyez les bienvenus !

Cotisation annuelle : 115€ - Assurance individuelle incluse.



Contact

Françoise Tripoz, **présidente** :
04 74 42 50 39

Gérard Dédédjian, **trésorier** :
04 74 42 54 34

Gill Pouchoulin, **secrétaire** :
04 74 51 41 62





» Amicale des Donneurs de Sang, St Paul de Varax, Marlieux, St Germain sur Renon, St André le Bouchoux

Le don du sang est la forme de don la plus courante, il permet de prélever tous les composants du sang. L'acte lui-même dure 10 mn, avec l'entretien prédon et la collation, le don du sang prend environ 45 mn, c'est un acte sécurisé.

Je remercie la commune de Marlieux d'avoir pu permettre de nouveaux dons lors de la collecte à la salle des fêtes.

Merci à tous les donneurs, venez nombreux pour sauver des vies.

Vous pouvez rejoindre l'amicale pour continuer cette aventure qui dure depuis plus de 40 ans.

le Président, A. DESSERTINE



Prochaines collectes

- Mardi 16 janvier 2018
à **St Paul de Varax**
- Mardi 17 avril 2018 à **Marlieux**
- Mardi 3 juillet 2018
à **St Paul de Varax**
- Mardi 9 octobre 2018 à **Marlieux**

De 15h30 à 18h30

» Les petites Canailles

Dans la cour de l'école, le samedi 9 décembre 2017, l'association Les petites canailles ont vendu une trentaine de sapins.

Une quinzaine d'enfants étaient venus pour participer à l'atelier manuel et confectionner des objets en fonction de leur inspiration.

L'argent de la vente permettra au centre d'acheter de nouveaux jeux, etc...





Girard (SA)

MATÉRIEL AGRICOLE

MOTOCULTURE DE PLAISANCE

Concessionnaire New-Holland

01330 VILLARS LES DOMBES

04 74 98 31 00



» Association « Sur les Pas de Louis Jourdan »

Notre association s'est réunie en assemblée générale le 24 Novembre dernier, en présence de M. le Maire, de M. Pezin, directeur de l'office de tourisme et de Stéphanie Thomasson du bureau de Villars les Dombes de l'office de tourisme.

Les bénévoles ont été particulièrement actifs cette année :

- Depuis 2015 l'association travaillait à une opération de mécénat visant à continuer la restauration des tableaux du peintre sans que la charge n'en revienne à la commune, propriétaire des œuvres. Gérard Dededjian a piloté, avec beaucoup de constance, les démarches administratives longues et fastidieuses, en lien avec la mairie, la DRAC (Direction Régionale à l'Action Culturelle) et la Fondation du Patrimoine. L'opération de mécénat proprement dite a été lancée le 13 Octobre par une réunion publique ; la souscription a été fructueuse et la somme requise a été réunie. La restauration des tableaux pourra ainsi débuter début 2018.
- Le bilan de la saison 2017 est satisfaisant avec un nombre d'entrées individuelles stable et une hausse importante des visites de groupes grâce à la collaboration avec l'office de tourisme à Villars et aux efforts des bénévoles pour promouvoir le musée Jourdan.

Les projets phares de l'année ont été l'exposition des œuvres d'Annick Barlet, peintre de la Dombes elle aussi, et l'animation proposée lors des Journées du Patrimoine en Septembre en collaboration avec l'association Reflets de la Dombes.

Cette troupe de théâtre, renforcée par une dizaine de Varaxois, magnifiquement costumés, est venue jouer des saynètes sur la vie de Louis Jourdan, sur le pèlerinage qui avait lieu à Saint Paul au XVIII^e siècle et sur la Saint Blaise, traditionnelle fête dombiste des laboureurs. Ces saynètes ont été très appréciées du public qui avait bravé la pluie.



- Nos deux bénévoles spécialistes, Pierre Béjoint et Pierre Besson, ont également continué à mettre en valeur l'autre richesse de notre patrimoine, l'église romane du XII^e siècle grâce à des visites guidées très documentées.

En 2018, l'association projette une nouvelle exposition et aussi une nouveauté : une soirée théâtre au printemps ; suivez les informations à venir.

Le musée, actuellement fermé aux visites individuelles, reste ouvert pour les groupes sur réservation. Réouverture en Mai 2018 pour la Nuit des Musées.

Les membres de l'association présentent leurs Meilleurs Vœux aux Varaxois pour 2018 et invitent ceux qui ne connaissent pas encore notre riche patrimoine à venir visiter le musée et l'église.

♥ Journée du patrimoine en collaboration avec Reflets de la Dombes ♥



Vie pratique



» Numéros utiles

Urgences Médicales Gendarmerie	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Mairie	04 74 42 50 13
Fax 04.74.42.56.13 Mail accueil@saintpauldevarax.fr	
Site http://mairie-saintpauldevarax.fr/	
La Poste	04 74 42 50 00
Sogedo	04 74 61 02 14
ERDF BOURG EN BRESSE	09 69 32 18 55
Centre Anti-Poison	04 74 11 69 11
Dr FROGET Bruno	04 74 42 53 35
Dr GRAUBY Joël	04 74 42 51 94
Dr ALTERMATT	04 74 52 77 75

Mme DURY
Psycho praticienne agréée 04 74 55 30 03

Mme VALENTIN et M. ROLLAND,
Kinésithérapeutes 04 74 42 58 49

BADEL Patricia
infirmière 04 74 42 54 98

Pharmacie PERRISSIN-FABERT 04 74 42 50 21

Mme BIDET
dentiste 04 74 42 54 61

Taxi BERTHET 04 74 55 68 08

Ecole Élémentaire 04 74 42 06 82

Ecole Maternelle 04 74 42 53 08

Correspondante de la voix de l'Ain
(Mme ROJON Sandrine) 4, Lot le Progrès 06 28 46 66 19

Correspondante du Progrès
(Mme Curtet Arlette) 06 89 42 89 82



AFFINEO' ASSUR
ASSURANCE-MUTUELLE

depuis 1873

Neuville les Dames
Tél : 04 74 55 62 68
Courriel : neuville@affineoassur.fr

Saint Priest (ancien MARALP)
Tél : 04 78 21 31 72
courriel : saintpriest@affineoassur.fr

Chatillon sur Chalaronne
Tél : 04 77 55 04 22
courriel : chatillon@affineoassur.fr

**Pour vos contrats Multirisques Habitation, Commerces
et Agricoles**

MOINS DE 25 ANS :

6 Mois Gratuits la première année !

JEUNES MARIÉS :

6 Mois Gratuits la première année !

ARTISANS COMMERCANTS AGRICULTEURS :

3 Mois Gratuits la 1^{ère} année + 3 Mois gratuits la 2^{ème} année !

TOUT NOUVEAU SOCIÉTAIRE :

3 Mois gratuits la 1^{ère} année + 3 Mois gratuits la 2^{ème} année !

www.affineoassur.fr



» Les associations et leur Président

COMITÉ DES FÊTES	M ^{me} CANTON Mireille	04.74.42.52.93	267, route de saint Georges 01240 St André le Bouchoux
SAPEURS POMPIERS	M ^{me} ROGNARD Anne-Lise	06.76.09.32.32	210, rue de la Dombes
AMICALE DES POMPIERS	M. GARNERO Tony	06.78.93.19.61	5, rue des Peupliers
AMICALE ANCIENS POMPIERS	M. GILLET Bernard	06.32.68.14.60	4, impasse de la Seillette
SOU DES ECOLES	M ^{me} BERNARD Alexandra	04.74.14.00.07	1822, chemin de Veillères
GYMNASTIQUE	M ^{me} TRIPOZ Françoise	04.74.42.50.39	20, impasse du Maz
CLIQUE VARAXOISE	M. BOZONNET Vincent	04.74.52.19.66	234, chemin du Pont neuf
JSBD (FOOT)	M. DA SILVA Arnaud	06.71.51.51.31 04.74.42.56.51	126, rue de la Mairie 01690 St André sur Vieux Jonc
STOCK CAR	M. BONNAMOUR Elie		Le Pénelet - 01320 St Nizier le Désert
AMICALE BOULES	M. GARNIER Henri	06.32.30.42.10	24, impasse du Moulin
SOCIÉTÉ DE PÊCHE	M. CANTON Bernard	04.74.42.52.93	267, route de Saint Georges 01240 St André le Bouchoux
DONNEUR DE SANG	M. DESSERTINE André	04.74.30.51.31	538, route de Châtillon 01240 Marlieux
BIBLIOTHÈQUE	M ^{me} ZOUBIRI Solange	04.74.42.53.01	116, rue de la Dombes
SUR LES PAS DE LOUIS JOURDAN	M. BERNARD Pierre	04.74.42.51.48	2016, chemin de Veillère
CLUB DE L'AMITIÉ	M. FARGET Pierre	04.74.21.45.05	44, rue des Peupliers
BILLES DE CLOWN	M ^{me} CHASSIGNOL Valérie	04.74.42.54.23	15, rue du Thou
LES PETITES CANAILLES	M ^{me} NERGOUX Aline	04.27.53.94.43	4, impasse les Hauts du Bief
UCAV	M. SUCILLON Franck	04.74.42.51.97	Rue de la Gare
BRICOLAGE- COUTURE	M ^{me} CHASSIGNOL Valérie	04.74.42.54.23	15, rue du Thou
ARTS FIT DANCE	M. FAVRE Stéphane	06.87.15.70.69	Lent
STAFF INSOMNIA	M. POYETTON Allan	06.40.89.44.88	38, rue des Peupliers
AQLDM	M. FEVRE Pierre		4, montée des Acacias

Entreprise DIESTRO J.



**Plâtrerie - Peinture
Décoration**

Les Bruyères - 01320 St Nizier le Désert
Tél : 04 74 98 27 91 - Port : 06 83 83 77 58
jesus.diestro@nordnet.fr



» Les assistantes maternelle de Saint-Paul-de-Varax

BRAIK Myriam	50 lotissement Le Progrès	06.51.78.58.62
CHASSIGNOL Blandine	53 lotissement Le Progrès	06.80.24.59.64
CHASSIGNOL Valérie	53 lotissement Le Progrès	06.73.50.39.04
CORNUT Marjorie	Route du Bouchoux	07.62.14.17.95
CURTET Arlette	Rue de la Cressonnière	04.74.42.53.02
CURTET Françoise	Bataillard	04.74.42.51.31
DUNAND Fanny	10 lotissement des Chanterelles	06.34.44.18.30
FETTET Christiane	4 rue des Frères Lumière - Domaine du Moulin	04.74.42.55.28
FRANCESCHINI Mandy	3 lotissement Le Domaine des Chanterelles - Lieu-Dit Le Progrès	06.17.97.46.99
GENILLON Marie Christine	Rue de la Cressonnière	04.74.42.54.15
GHOUD Stéphanie	Les Hauts du Bief	04.74.42.53.90
LAHCENE Reikia	32 lotissement Le Progrès	04 74 42 56 96
MALORIOU Nathalie	Le Servisey	04.74.42.81.98
MAROLLE Sophie	Lieu dit LE RATEL - Chez M. BOUCHISSE chr	09.80.94.38.71
MARTIN Céline	Rue de la Dombes	06.51.86.20.20
MORIN Déborah	39 lotissement Le Progrès	06.08.73.03.00
PIENOZ Dominique	25 rue du Bief	04.74.42.56.77
POTIN Jannick	rue de la Dombes	04.74.42.58.97
RIBEIRO Juliette	17 impasse du Moulin	04.74.42.55.23
ROSERAT Raphaëlle	6 lotissement des Peupliers	04.74.42.56.07
TARDY Viviane	25 lotissement Les Peupliers	06.73.23.01.95
WAGNER Béatrice	11 impasse du Moulin	04.74.42.58.24

PIETRAPOLIS.fr
immobilier

Agence BENOIT-BON

165, rue du Commerce,
01330 Villars-les-Dombes
Tél. : 04 74 98 30 35

www.pietrapolis.fr



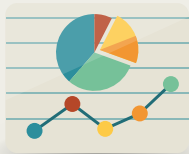
DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



**CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE**



**AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES**



**MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE**

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Office de Tourisme de la Dombes, nouvelle formule !

Dombes Tourisme et l'Office de Tourisme Chalaronne Centre s'associent pour former l'Office de Tourisme de la Dombes sur un territoire élargi.

3 points d'informations sont désormais ouverts pour toujours mieux vous accueillir et vous accompagner.

Une équipe qui s'étoffe. 8 professionnels avec chacun des connaissances pointues dans leur domaine de compétence.

L'Office de Tourisme de la Dombes, une équipe de professionnels qui travaille pour vous :



Nos services :

- Conseil en séjours : Hébergements, restaurations, patrimoine culturel et naturel, activités manifestations, grands événements...
- Billetterie : concerts, théâtre, spectacles, festivals. Service de billetterie en ligne
- Boutique : souvenirs, produits du terroir, librairie, topo de randonnées
- Visites : individuels et groupes. Visites guidées des étangs de la Dombes, découverte du patrimoine culturel et bâti, calèches, animations enfants-famille
- Accompagnement professionnel de nos partenaires : Base de données touristiques, site internet, animation...

Besoin d'un conseil ? C'est avec plaisir que nous vous accueillons en ces places et lieux :



Dombes Tourisme Annexe de Villars-les-Dombes
3, place de l'Hôtel de Ville - 01330 Villars-les-Dombes
04 74 98 06 29



Dombes Tourisme Annexe de Châtillon-sur-Chalaronne - Pavillon Tourisme en Dombes
Place du Champ de Foire - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
04 74 55 02 27



Point d'informations touristiques de Chalamont
2 Grande Rue - 01320 Chalamont
04 74 61 76 76



Vie locale

» Une fête Dombiste : la Saint-Blaise

Shanson de la Sin Bléza

1 Y'è stivouà la Sin Bléza,
La féta dé bovi.
Refrain : Ô lou bovi ! lou bon
bovi Sont' ômôlé, on dû bin
louz' ômô.

2 Lou bovi si rasanblon
Prâlé s'i dévarti.

3 L'an'n'an prâ yeu kovêta
An shan lou bu s'an von.

4 La dama kè sé livé
Kè yeuz' i kor apré.

5 Lo monsu an fenêtra
Kè louz' aviz' alô.

6 D' yeu déveni vo dama?
Dama d'yeu déveni-vo?

7 Zhe vènyé dé mè tère
Ou dé m'i promèné.

8 Vo m'i manti madama
Dama, vo m'i manti.

9 La dam' èt'amouzeuza
Dè noutron gran vôte.

10 Lè noz'y a fé konnyatrè
Yèr u sâ u sopô.

11 Lè f'ya tranpô sa sôpa
Avan kè la minna.

12 La sinna dé pan dè mèsh
La minna dè grou pan.

13 On shapon su la sinna
Na rêva su la minna.

14 Lè f'ya pâvô la sinna
È pi sindrô la minna.

15 L'ya fé bâzhe a l'ékouala
Mâ a la kou du basin.

Ouvre-moi ta porte, charmante Nanon.
Si ta chandelle est morte, nous l'éclairerons.
J'ouvre pas ma porte, je n'ai pas de feu.
Ouvrez, ouvrez la belle, j'en ai pour [les deux].
La porte s'est ouverte, le kara est entré,
Avec la servante, il est allé danser
(ou coucher)
Montre-moi ton visage ainsi qu'un blanc [jupon]
Qui fait tirer les cordes de mon violon.

Dan Kôlé vîazhè, a Sin Nezi surto, mantran
le fêta, lo kara shantôvè, an dansan è en
fazan lo fô :

Lo kara lo fô dansè byin son branlé.
Lo kara lo fô dansè tan kî vò.
Si nâ dansè pô, yè na vrâ borêka
Si nâ dansè pô, yè ton vyeu badô.

Large-Solennel (♩=50)

Y'è Sti vouà La Sin Blé —za La Fé ta Dé —Bo
vi Y'è Sti vouà La Sin Blé —za La Fé ta Dé Bo
vi Ô Lou Bo vi Lou Bon Bo vi Sont' ô mè —blé On Da Bin
Louz' ô —mô

L'année passée, un agriculteur de la commune avait été désigné pour être le maître de la fête et l'organiser. Il devait commander chez le boulanger local un certain nombre de brioches : une partie destinée à être bénie et distribuée pendant la messe, l'autre servie pour le dessert à la fin du banquet qui suivait. L'agriculteur avait la charge d'organiser ce banquet dans l'un des trois restaurants du village. Il devait aussi choisir son croûtonnier, autrement dit le patron de St Blaise de l'année suivante ainsi que recruter six jeunes gens du village et un accordéoniste ! Leur rôle était bien défini : reconstituer, le temps d'une matinée, le travail à la ferme. Deux des jeunes gens étaient déguisés en « bœuf », un autre en mule surnommée « la guigne » et le bouvier, chargé de conduire l'attelage, secondé par le « cara », le tout supervisé par le patron qui était le seul de l'équipe à être habillé en costume-cravate. Les habits des autres protagonistes étaient composés de pantalons rapiécés, blouses et sabots bressans, sans oublier les cloches pour les bœufs et les grelots pour la guigne. Toute cette joyeuse équipe défilait dans le village, le jour dit, et avant la messe, avec la corbeille de brioches, en chantant « l'hymne de la St Blaise », en patois (dialecte bressan !!) accompagnée de l'accordéoniste.

Pendant les deux jours précédant la fête, le bouvier et le cara sillonnaient les routes de la commune en débordant largement sur les communes de St André sur Vieux Jonc et Lent et se rendaient dans les fermes, dans le but d'annoncer les festivités et surtout de réclamer une petite étrenne afin de financer leur banquet et récolter également quelques saucissons. Car dans chaque ferme, en début d'hiver, on « tuait le cochon » et au moment de St Blaise, les saucissons étaient bons à être mangés !!!

Chanson de la Saint-Blaise

1 C'est aujourd'hui la Saint-Blaise,
La fête des bouviers.
Refrain : Ô les bouviers !
les bons bouviers sont aimables,
on doit bien les aimer.

2 Les bouviers se rassemblent
Pour aller se divertir.

3 Ils ont pris leur couverture,
Ils mènent les bœufs paître
[aux champs.] [la mienne.]

4 La dame (la patronne)
[qui se lève,
Qui leur court après (les suit)]

5 Le monsieur (le patron)
[à la fenêtre
Qui les regarde aller.]

6 D'où venez-vous madame?
Madame, d'où venez-vous?

7 Je viens de mes terres
Où je me suis promenée.

8 Vous me mentez, madame !
Madame, vous me mentez !

9 La dame est amoureuse
De notre grand valet.

10 Elle l'a laissé paraître
Hier au soir au souper.

11 Elle lui a trempé sa soupe
Avant la mienne.

12 La sienne de pain de miche,
La mienne de gros pain.

13 Un chapon sur la sienne,
Une rave sur la mienne.

14 Elle lui a poivré la sienne
Et saupoudré de cendre

15 Elle l'a fait boire à l'écuille
Et moi à la queue du bassin.

(bassin = espèce de louche servant
à prendre l'eau dans le seau)

suit la ritournelle

Dans certains villages, à Saint-Nizier-
le-Désert, en particulier, au cours de
la fête, le kara, en dansant de façon
extravagante chantait :

Le kara le fou danse bien son branlé,
Le kara le fou danse tant qu'il veut,
S'il ne danse pas, c'est une vraie [bourrique],
S'il ne danse pas, c'est un vrai badaud.

Léger (♩=120-150)

Ou vre moi Ta Po rite Char man te Na non Si Ta Chandel' est
Mor te Nous l'E clai re rons

Après avoir assisté à la messe, toute l'équipe se dirigeait sur la place du village, avec une charrue Dombasle pour montrer leur talent de laboureur mais aussi faire semblant de foncer dans la foule massée sur les trottoirs, courir sur la route nationale (inutile de vous dire qu'il n'y avait pas la circulation actuelle !!). Comme le travail s'annonçait difficile, cause goudron !! le travail était stoppé par le patron qui offrait alors le vin blanc à son équipe, bu comme il se doit dans leur sabot. L'heure du banquet arrivait, et au moment du fromage, l'équipe avait pour mission de recruter le patron de l'année suivante. Il était déjà pressenti d'avance mais il fallait faire comme si, et à force d'être assailli par les trompes du bouvier et du cara, il donnait son acquiescement en offrant le vin vieux à tout l'assistance !!! Puis la journée se terminait par un bal, à la salle des fêtes.

La clôture de ces festivités se terminait quinze jours plus tard, avec la traditionnelle veillée des saucissons. On mangeait les fameux saucissons récoltés dans les fermes. Et plus il y avait de saucissons, plus il y avait de jeunes invités à participer à la fête.

Après avoir vécu de nombreuses décennies, la tradition de la St Blaise fut annulée à la fin des années 60.



Patron. André Roche, sur la charrette. Patron de la St Blaise. Domaine de Croix - St Blaise St-Paul-de-Varax 1961

En partant de la gauche : 1 Daniel Morel / 2 Lucien Perdrix / 3 Marie Claude Morel / 4 André Roche / 5 Thérèse Jolivet / 6 Marc Curtet / 7 Madame Jean Cabut / 8 Inconnu / 9 Jean Pierre Ballerin / 10 Lucien Perdrix Père. / 11-12-15 Inconnu / 13 Bernard Cornet / 14 Paul Morel



St Blaise St-Paul-de-Varax 1935 : Patrons Monsieur et Madame Favre / Fermes des Roussières / Croûtonniers Monsieur et Madame Joseph Chambaud
Les participants de gauche à droite : 1^{er} personnage, l'accordéoniste inconnu / 2^e personnage, Monsieur Joseph Chambaud, fils aîné du croûtonnier, patron de l'équipe des bovis / 3^e personnage Louis Curtet, Bovi / 4^e personnage Chambaud Joseph, croûtonnier / 5^e personnage Morel (prénom inconnu) / 6^e personnage Madame Favre . Patronne de la Saint Blaise. Domaine des Roussières / 7^e personnage, la guigne (Inconnu) / 8^e personnage Monsieur Favre. Patron de la St Blaise. Domaine des Roussières / 9^e personnage, Claudius Chambaud, bovi, frère de Joseph / 10^e personnage. Madame Chambaud Joseph, Croutonnier / 11^e personnage ? Blanchon Lucien, Bovi / 12^e personnage ? François Chassibout, Bovi / 13^e personnage 6 Inconnu, bovi.

Remerciements à monsieur Pierre bejoint pour les photos et à monsieur Léon flutet pour les parole de la chanson de la St Blaise en patois.



Côté détente

» Velouté onctueux et réconfortant aux panais et à la châtaigne

Temps de préparation : 25 minutes

Temps de cuisson : 30 minutes

Temps total : 55 minutes

Portions : 4 personnes

Ingrédients

- 300 g de panais
- 300 g de marrons déjà cuits
- 1 échalote
- 1 marmite de bouillon de Volaille Knorr
- 500 ml d'eau
- 15 cl de lait
- 5 cl de crème liquide
- 1 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 pointe de cuillère de muscade
- Poivre

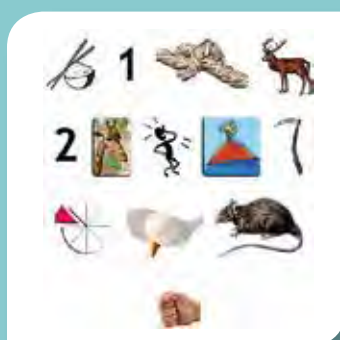


1. Dans une casserole, faire chauffer l'huile d'olive. Ajouter l'échalote émincée, faire fondre.
2. Peler les panais et les découper en morceaux. Les mettre dans la casserole et mélanger.
3. Ajouter la marmite de bouillon Volaille Knorr et mélanger à nouveau. Laisser cuire 5 minutes en remuant régulièrement.
4. Ajouter l'eau et couvrir la casserole avec un couvercle. Faire cuire 20 mn à partir de l'ébullition.
5. Au bout de 20 mn, ajouter les marrons déjà cuits. Mélanger et faire cuire pendant 10 minutes supplémentaires.
6. A l'aide d'un mixeur à soupe (ou d'un robot), réduire les légumes en velouté. Ajouter petit à petit le lait et la crème, ainsi que la muscade et le poivre.
7. Décorer chaque bol d'une châtaigne.



Pour un effet encore plus gourmand, vous pouvez concasser quelques châtaignes dans la soupe... Si le velouté est trop épais à votre goût, ajouter de l'eau supplémentaire au moment de mixer.

» Réponse du rébus du bulletin d'Août 2017



La phrase à trouver était :

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point »

(riz / un / nœud / cerf / deux / cou / rire / île / faux / part / tee / rat / poing).

Cette phrase célèbre est issue de la fable *Le Lièvre et La Tortue*.

» Charade : dans la forêt

Mon premier se trouve à la campagne.

On presse mon deuxième à la ferme.

Les oiseaux fabriquent mon troisième.

Mon quatrième est un pronom.

Mon tout se trouve en forêt.

État civil



Nous avons eu la joie d'accueillir

- 5 janvier. **COQUARD Erine**, fille de Yvan et de AUGER Karell
- 9 janvier. **COURRIER Roxane, Léna**, fille de Valentin et de PUGÉAT Jennifer
- 21 janvier. **BRAS Mila**, fille de Julien et de ELBAAMRANI Myriam
- 3 février. **FONTAINE LEGUAYE Océane**, fille de FONTAINE Wilfried et LEGUAYE Marie
- 4 février. **RAQUIN Luce, Maïa**, fille de Thomas et MENNECHET Camille
- 6 avril. **BAYA Zakarya**, fils de Khalid et HNIDA Nissrine
- 29 avril. **JOLLOIS CRESTEY Lenny**, fils de Stéphane et de CRESTEY Marie
- 17 mai. **SARKEES Thyron, Eddy, Cédric**, fils de Loris et de FORT Nikita
- 31 mai. **GASPARD Raphaël**, fils de Olivier et de GOUDRON Vololonirina
- 20 juin. **CURTET Paul**, fils de Julien et de RACINE Mélanie
- 27 juin. **MELIN Léo**, fils de Anthony et de ROBIN Emilie
- 1^{er} juillet. **BLEU Anthéa, Khaleesi, Vénusia**, fille de Pierre-Etienne et de ROUSSEL Carole
- 10 juillet. **AMANZOGARENE Kylian**, fils de Karim et de PRENAT Cindy
- 31 juillet. **AUTESERRES Clarisse**, fille de Julien et de COTON Tiphanie
- 10 août. **DUPONT Rose**, fille de Julien et de CHAPPELLIER Nathalie
- 2 août. **NICOLAS Ilyana**, fille de Christopher et de MIRO Elodie
- 25 septembre. **JACQUET Alban**, fils de Guillaume et de DUTREMBLE Aurélie
- 12 novembre. **JUFFET Maëlle**, fille de Emeric et de DENIS Aurélie
- 20 novembre. **LARGER Ana**, fille de Patrice et de ZAUCHE Yvonne
- 23 novembre. **PISTRE Marceau**, fils de Thierry et de DUVIAU Sophie
- 30 décembre. **CURTAT-CADET Robyn**, fille de Guillaume et de AIT ALI SLIMANE Kahina



Léo



Rose



Maëlle



Ana



Marceau



Nous félicitons pour leur union

- 6 mai. **LARGER Patrice et ZAUCHE Yvonne**
- 17 juin. **LETZLTER Patrick et BAULE Christine**
- 8 juillet. **CHARPENTIER Pierre et CHASSIGNOL Nathalie**
- 13 juillet. **HALIMI Simon et CHAHBI Daouia**
- 14 juillet. **COCAGNE Jean-Baptiste et FAURE Diane**
- 15 juillet. **LAHAYE Alexandre et GAMBIN Angélique**
- 15 juillet. **GUILLEMOT Maëlla et BUSSIERE Angèle**
- 22 juillet. **ACCART Julien et DOLOMIEU Virginie**
- 2 septembre. **CHABRY Romain et CANTON Laura**



Nous avons une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés



- 11 janvier. **PICAVET Michel**
- 13 janvier. **RASEZ Karine**
- 22 janvier. **ROCHETTE Pierre**
- 11 février. **FERRY Claude**
- 16 février. **MOREL Jacqueline**
- 24 février. **PERRET André**
- 23 mars. **COLLET veuve BESSARD Camille**
- 24 mars. **GUILLERMOZ René**
- 3 mai. **BOUVIER Veuve BENIER Marie-Thérèse**
- 29 mai. **RAVASSARD Denise**
- 25 juin. **PERDRIX Serge**
- 25 juin. **FESTAS Roberte**
- 6 août. **BORG Veuve BAUD Elisabeth**
- 18 août. **BOURLY Paul**
- 19 août. **GRUET-MASSON Gilbert**
- 2 septembre. **NIOGRET Gilles**
- 13 octobre. **CORNET Raymond**
- 16 octobre. **PADIEU Jean Michel**
- 23 octobre. **BERNARD épouse VEAUX Josiane**
- 7 novembre. **LAREK Farida**
- 20 novembre. **PIROUD veuve CORNET Denise**

